
COMMUNES DE NOVILLE-RENNAZ ET VILLENEUVE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION INTERCOMMUNAL « LES FOURCHES »

M I S E E N G A R D E

Les éléments contenus sur ce site internet sont sans valeur juridique.

Les documents officiels peuvent être consultés auprès :

- de la direction des travaux de Villeneuve,
- des Greffe municipaux de Rennaz et de Noville.

Contenu du site

- Plan partiel d'affectation intercommunal (PPA)
- Règlement y relatif
- Plan d'occupation du site
- Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT

Par ailleurs,

En accompagnement du rapport 47 OAT, un cahier des annexes contenant :

- rapport technique – circulation
- rapport technique – contraintes environnementales

peut être consulté auprès de la direction des travaux de Villeneuve, et des greffes municipaux de Rennaz et de Noville.